Les Missions Locales, en première ligne pour l'insertion des jeunes

« Rien ne se fera sans les jeunes. [Toute politique] ne peut être entreprise et menée à bien qu'avec ceux à qui elle s'adresse. C'est à eux qu'il revient de donner à l'ensemble des forces sociales concernées des raisons de s'acharner à construire de nouvelles voies. » Cette citation du rapport de Bertrand Schwartz sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes remis au Premier ministre en 1981, qui s'est notamment traduit par la création des Missions Locales, est plus que jamais d'actualité.

Les jeunes sont toujours les premières victimes d'une crise ou d'un contexte économique dégradé et il·elle·s font face aujourd'hui à un risque accru de précarisation. Il·elle·s ont exprimé leurs préoccupations et questionnements en juin 2020 dans une enquête lancée par l'UNML : accéder à un emploi est leur priorité pour la reprise suite à la crise sanitaire.

Les Missions Locales ont un rôle essentiel à tenir pour permettre aux jeunes d'avoir leur place dans la société et d'accéder à un emploi, comme à l'ensemble de leurs droits sociaux. L'engagement des élu·e·s – président·e·s et administrateur·rice·s des Missions Locales – est fondamental pour fixer les priorités d'action en faveur de la jeunesse de leur territoire dans cette période tourmentée.

Les Missions Locales sont, aujourd'hui comme demain, au rendez-vous que nous impose la situation : les jeunes doivent prendre ou reprendre confiance dans notre société, dessiner des perspectives de parcours et ainsi se projeter dans l'avenir.

9 jeunes sur 10 satisfait·e·s de leur Mission Locale

BAROMÈTRE DE SATISFACTION DES JEUNES ACCOMPAGNÉ·E·S*

95% des jeunes répondant·e·s sont satisfait·e·s ou très satisfait·e·s de leur premier accueil en Mission Locale.

90% des jeunes sont satisfait·e·s de leur Mission Locale.

93% des jeunes sont satisfait·e·s ou très satisfait·e·s de leur relation avec leur conseiller·ère.

72% des jeunes disent avoir pris confiance en eux·elles lors de leur accompagnement en Mission Locale.

61% des jeunes ont connu la Mission Locale par leurs proches (bouche à oreille).

8 jeunes sur 10 conseilleront à leurs ami·e·s s'il·elle·s en ont besoin de venir à la Mission Locale.

*Enquête menée du 15 janvier au 28 février 2020 – plus de 3 000 répondant·e·s.

UNML_Plaquette_BienvenueElus_A4_3vol_OK.indd 1 14/09/2020 16:23

Photographies : Missions Locales concernées (DR), unsplash.com • **Conception réalisation :** Maya Carrasco • **Impression :** Centrimprim

Union Nationale des Missions Locales
3 rue de Metz · 75010 Paris · Tél. 01 75 43 32 32 · accueil@unml.info **www.unml.info**

UNML_Plaquette_BienvenueElus_A4_3vol_OK.indd 2 14/09/2020 16:23

Le Réseau des Missions Locales

Bienvenue aux élu·e·s
du réseau des Missions Locales

440 Missions Locales, service public territorial de l'insertion des jeunes, accompagnent chaque année **1 100 000 jeunes vers l'emploi et l'autonomie.**

UNML_Plaquette_BienvenueElus_A4_3vol_OK.indd 3 14/09/2020 16:23

LES MISSIONS LOCALES, un modèle réussi de décentralisation de politiques publiques

Présentes sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultramarin, les **440 Missions Locales** exercent une mission de service public de proximité, avec un rôle essentiel : accompagner tou·te·s les jeunes sorti·e·s du système de formation initiale, âgé·e·s de 16 à 25 ans, qui le souhaitent ou qui en expriment le besoin, dans leurs parcours d'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie sociale (santé, logement, mobilité, etc.). Elles contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en mobilisant les compétences de l'ensemble des partenaires publics et privés, dont les entreprises.

Le rôle des Missions Locales est défini par le Code du travail qui lui confère une mission de service public, les plaçant ainsi hors des appels d'offre pour les actions qui leur sont confiées.

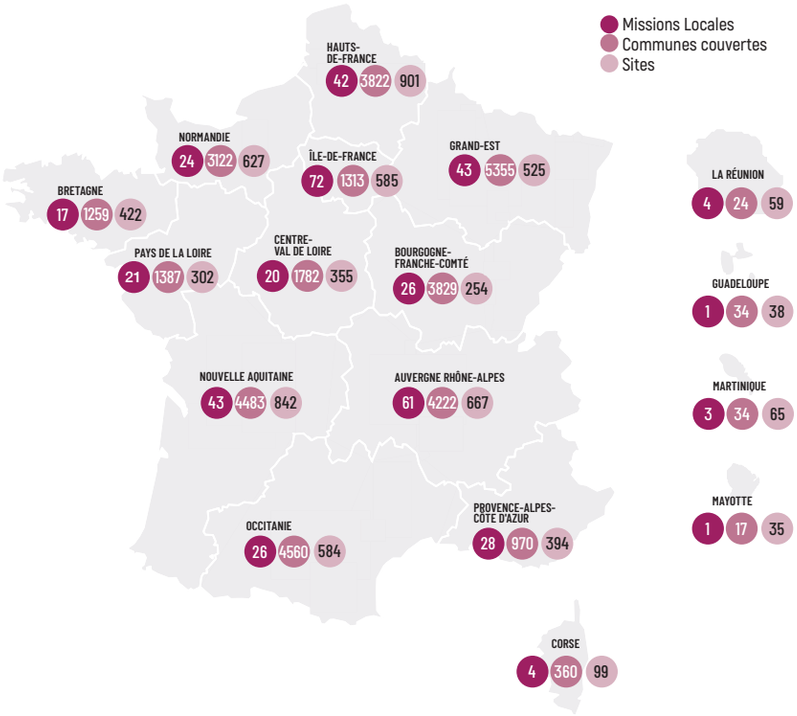

UN RÉSEAU STRUCTURÉ

La gouvernance associative du réseau est structurée au niveau régional par les ARML et au niveau national par l'UNML. Ce sont les partenaires incontournables des services de l'État et des Régions dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et de l'insertion sociale en direction des jeunes. Les Missions Locales et les associations régionales adhèrent à l'UNML qui assure les fonctions de représentation et d'animation du réseau au plan national et de syndicat d'employeur·e·s de la branche professionnelle des Missions Locales et des organismes d'insertion.
L'UNML est une association loi 1901 dont la gouvernance est assurée par les élu·e·s qui président les Missions Locales. Elle contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle des jeunes, en participant aux travaux des instances nationales de concertation avec les ministères et les responsables des politiques publiques de jeunesse.

LES MISSIONS LOCALES, partenaires incontournables du monde économique

Membres à part entière du service public de l'emploi, les Missions Locales ont développé de nombreuses actions avec les entreprises et leurs fédérations, pour prendre en compte leurs besoins de compétences. Elles accompagnent les chef·fe·s d'entreprise dans leurs recrutements de jeunes et pour leur maintien dans l'emploi. Cette action avec les entreprises s'inscrit dans le cadre d'un partenariat renforcé avec Pôle emploi.

Le·la président·e de la Mission Locale,

GARANT·E DU PROJET ASSOCIATIF

Le·la président·e de la Mission Locale intervient en mobilisant l'ensemble des acteurs sociaux et économiques du territoire, en lien avec **l'Association régionale des Missions Locales** et **l'Union nationale des Missions Locales**.

Sa mission se décline en plusieurs axes : présidence et animation des instances associatives ; responsable du projet associatif et politique de l'association ; représentation de la Mission Locale auprès des pouvoirs publics et des partenaires ; contrôle de la gestion financière et de l'activité associative et technique de l'association, avec les membres du bureau. Le·la président·e garantit le respect et les principes d'action de la structure, conformément au Cadre commun de référence de l'offre de service des Missions Locales.

Le·la président·e assure la responsabilité d'employeur en matière de droit du travail. Il·elle est personnellement responsable au plan civil envers l'association et envers les tiers.

Il·elle peut déléguer en partie ses responsabilités au directeur·rice, avec un document définissant clairement leur étendue et leur contrôle.

Le·la président·e peut également s'engager au sein des instances régionales (ARML) et nationale (UNML).

UNE BRANCHE PROFESSIONNELLE DYNAMIQUE

- **Un réseau de 500 associations employeur·e·s, du champ de l'économie sociale et solidaire, dont 76 % des structures ont moins de 30 salarié·e·s.**
- **13 000 salarié·e·s dans le réseau des Missions Locales dont près de 80 % de femmes. Les conseiller·ère·s d'insertion sociale et professionnelle, représentant près de 75 % des professionnel·le·s, sont en face-à-face quotidien avec les jeunes.**
- **Une convention collective, avec 66 avenants ou accords signés depuis 2001, dont une nouvelle classification professionnelle adaptée aux enjeux de l'action des Missions Locales, pour prendre en compte les évolutions des politiques publiques et les attentes des jeunes.**
- **Une vie paritaire active, et une négociation constructive entre l'UNML, seul syndicat d'employeur·e·s représentatif de la branche, et les deux syndicats de salarié·e·s représentatifs en 2020 : Synami-CFDT et CGT.**
- **Une politique dynamique de formation des professionnel·le·s de la branche grâce à l'action des ARML : 12,1 millions d'euros consacrés au développement des compétences des salarié·e·s, 366 actions collectives organisées, 12 527 salarié·e·s formé·e·s, 511 000 heures de formation.**

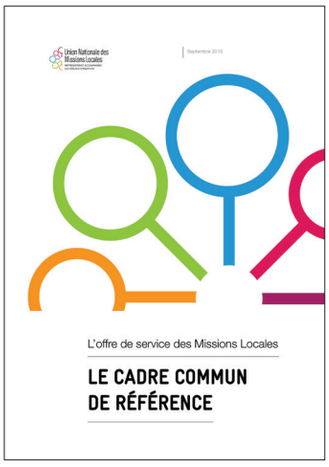

UN CADRE COMMUN de référence de leur offre de service

Afin de garantir une équité territoriale et une égalité entre les jeunes d'accès aux services, le Cadre de référence définit les principes et valeurs d'action communs aux Missions Locales. Il décrit leurs engagements dans la mise en œuvre de leurs actions dans les territoires, pour et avec les jeunes et les partenaires, dont les entreprises. Le Cadre commun décline l'offre de service socle des Missions Locales : repérer et mobiliser les jeunes ; accueillir et informer ; orienter ; accompagner à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours ; appuyer au recrutement et à l'intégration du·de la jeune dans l'emploi.
La démarche qui accompagne le Cadre commun de référence s'apparente à une démarche d'évaluation continue de la qualité des services rendus.

TABLEAU DE BORD

436 Missions Locales et **6 800 lieux d'accueil,** répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin

14 Associations régionales des Missions Locales

1,1 million de jeunes accompagné·e·s par le réseau dont 407 000 accueilli·e·s pour la première fois

400 000 jeunes en parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), dont **97 000** bénéficiaires de la Garantie Jeunes

—

194 000 jeunes entré·e·s en formation dont **22 000** retours en formation initiale

—

51 500 jeunes signataires d'un contrat en alternance

—

674 000 signatures de contrats de travail

—

243 000 immersions en entreprise

—

19 000 volontaires en Service Civique, dont **3 000** accueilli·e·s en mission de volontariat au sein du réseau

—

12 980 salarié·e·s du réseau des Missions Locales

690 millions d'euros de financement dont 37 % par les collectivités territoriales, 51,4 % par l'État, 9 % par Pôle emploi et 5 % par le FSE et les autres organismes publics et privés

Source : I-Milo (système d'information des Missions Locales), données 2018.

L'ÉCOSYSTÈME DE LA MISSION LOCALE

DES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX

LA SEMAINE NATIONALE DES MISSIONS LOCALES : plus de 700 événements dans toute la France

Chaque année depuis 2016, les Missions Locales se mobilisent dans le cadre d'une semaine d'information et d'action exceptionnelle pour sensibiliser le grand public à leurs actions.

DU 12 AU 21 OCTOBRE 2020
SEMAINE NATIONALE DES MISSIONS LOCALES
700 événements dans toute la France

DES RENCONTRES NATIONALES pour réfléchir ensemble

Tous les deux ans, le réseau des Missions Locales donne rendez-vous à l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : élu·e·s, professionnel·le·s, jeunes, services de l'État, partenaires publics et privés, dont les entreprises. Avec comme objectifs de valoriser la capacité d'innovation des Missions Locales, tout en s'inscrivant dans les orientations des politiques publiques ; de favoriser l'essaimage des pratiques entre Missions Locales ; de donner place à la parole des jeunes, premier·ère·s acteur·rice·s de leurs parcours d'insertion.

UNML_Plaquette_BienvenueElus_A4_3vol_OK.indd 6 14/09/2020 16:24